



LES FONDAMENTAUX DE LA DRAMATURGIE

FORMATIONS 2025-2026

CENTRE EUROPÉEN DE FORMATION À LA PRODUCTION DE FILMS



LE CEFPF

32 ANS DE FORMATION AUX MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL

La démarche du CEFPF : un projet pédagogique à caractère professionnel et une exigence de qualité

Créé en décembre 1992, le CEFPF a été l'initiateur de stages de formation destinés à répondre aux besoins des professionnels du secteur cinématographique et audiovisuel, souhaitant développer ou actualiser leurs connaissances en matière de production de films. Plus de 10 000 professionnels du film, intermittents du spectacle ou salariés permanents des sociétés de production et de diffusion ont, jusqu'à présent, participé à ces formations.

CENTRE EUROPÉEN DE FORMATION À LA PRODUCTION DE FILMS

RENSEIGNEMENTS/ADRESSE POSTALE

19 et 19 bis, rue de la Justice - 75020 PARIS
Tél. : 01 40 30 22 35

Fax : 01 40 30 41 69 - www.cefpf.com - info@cefpf.com

SOMMAIRE

Le CEFPPF en quelques mots	PAGES 2-3
Nos engagements	PAGES 4-7
L'action de formation	PAGES 8-9
Public concerné et objectifs	PAGE 10
Modalités de mise en œuvre	PAGES 11-12
Contenu de l'action	PAGES 13-14
Programme détaillé	PAGES 15-17
Conditions générales de vente	PAGE 18



NOS ENGAGEMENTS QUALITE

Certification QUALIOPI

Le CEFPF est certifié QUALIOPI depuis décembre 2020. A ce titre, il répond aux critères de qualité définis dans le référentiel : communication de son offre, formations adaptées aux besoins, accompagnement et suivi des apprenants, formation continue des formateurs, investissement dans l'environnement professionnel et l'innovation pédagogique, démarche d'évaluation permanente des apprenants et des dispositifs.

DES FORMATIONS DISENSEES PAR DES PROFESSIONNELS ... POUR DES PROFESSIONNELS

Le CEFPF fait appel exclusivement à des professionnels pour dispenser les formations. Le recours à un grand nombre de ces professionnels – producteurs, représentants d'institutions publiques ou de sociétés de gestion collective, avocats, responsables d'organismes de diffusion... – permet de garantir l'actualité des connaissances transmises, la spécialisation des interventions ainsi que la diversité des savoirs et des savoir-faire. Le nombre et la diversité des formateurs intervenant au CEFPF rendent nécessaire le respect d'une « démarche qualité », fondée sur un travail de sélection et d'orientation préalable des candidats, une coordination pédagogique des interventions, assurée par un responsable pédagogique ainsi qu'un formateur référent associés à chaque formation, la contribution d'experts chargés du conseil et de l'ingénierie pédagogique, le suivi post-formation et l'accompagnement des stagiaires.

Une évaluation des acquis en fin de formation

Toutes les formations du CEFPF donnent lieu à une évaluation des acquis en fin de parcours, sous la forme de test ou d'examen avec un jury de professionnels. Cette évaluation permet à chaque participant d'identifier ses nouveaux acquis pour valoriser son CV ainsi que ses marges de progression. Elle est conçue comme un outil de valorisation des compétences en vue de développer l'employabilité des candidats.

Présentation de l'action de formation

L'ensemble de cette action est supervisé par un responsable pédagogique ainsi qu'un formateur référent.

Le responsable pédagogique est le garant de l'organisation générale du stage. Il s'assure du bon déroulement de la formation et propose, le cas échéant, les actions pédagogiques correctives. Le responsable pédagogique est assisté dans son action par le formateur référent.

Ce dernier est l'interlocuteur direct des stagiaires qui peuvent se référer à lui quel que soit le problème pédagogique qu'ils rencontrent.

Il aide le responsable pédagogique à mettre en œuvre les actions pédagogiques correctives durant le stage si nécessaire. Le formateur référent peut, à la demande des stagiaires, assurer des entretiens individuels.

Évaluation pédagogique en fin de parcours :

A chaque fin de semaine :

Les stagiaires effectuent un bilan sur le contenu pédagogique de la formation au moyen de questionnaires d'évaluation analysés par le directeur pédagogique.

En fin de formation (à chaud) :

Les stagiaires évaluent la méthode pédagogique pratiquée pendant la formation.

NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS PAR LE HANDICAP !

Le CEFPF est engagé dans une démarche de diversité et d'égalité des chances. L'organisme de formation favorise l'accueil et l'accompagnement de tous ses apprenants. Un référent handicap est à votre disposition

1 personne sur 6 en France est en situation de handicap !

80% des handicaps sont invisibles !

1 personne sur 2 se retrouve confrontée à une situation de handicap au cours de sa vie de manière ponctuelle ou définitive.

En tant qu'organisme de formation et Centre de Formation des Apprentis (CFA), nous prenons la responsabilité d'adopter des pratiques non-discriminantes pour favoriser un égal accès aux savoirs pour tous.

COMMENT ? A QUI SE RENSEIGNER ?

Afin de réaliser leur formation dans de bonnes conditions, un (ou plusieurs) entretien(s) seront menés avec les apprenants en situation d'handicap. Ces entretiens ont pour but d'analyser les besoins de chaque apprenant en situation d'handicap au regard des spécificités de son projet de formation et d'évaluer si le centre de formation est à même à recevoir l'apprenant dans de bonnes conditions.

Selon la situation ils peuvent comporter des aides techniques, des aides humaines et / ou des aménagements de parcours. La mise en place de ces aides est effectuée par l'établissement et peut évoluer en cours d'année grâce à un suivi.

Il est important de prendre contact avec le référent handicap du CEFPF le plus tôt possible afin de prévoir la mise en place des aménagements, si cela est possible.

DE L'INSCRIPTION AU CEFPF A L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Chargé de l'inscription de l'apprenant, le référent handicap/directeur pédagogique construit avec lui son projet professionnel en prenant en compte les spécificités de son handicap. Aussi, veillant à ce que la formation se déroule au mieux, en tant qu'intermédiaire entre les formateurs et l'apprenant en situation d'handicap, le formateur référent aide le formateur à résoudre les problèmes qui peuvent survenir au cours de la formation de l'apprenant handicapé et se rend disponible pour recevoir les apprenants en situation de handicap lorsqu'ils en ressentent le besoin.

REFERENT HANDICAP

Michael LEBLANC
michael-l@cefpf.com
01 40 30 22 25

L'EVEIL ECOLOGIQUE

Depuis 2010, Le CEFPPF soutient **Ecoprod** et sa démarche collective lancée en 2009 par des acteurs du secteur audiovisuel, visant à réduire l'impact environnemental de l'industrie.

En effet, le secteur audiovisuel émet environ 1 million de tonnes équivalent CO2 dans l'atmosphère chaque année, dont environ le quart est directement lié aux tournages.

Soutenus par l'ADEME et la DIRECCTE Ile-de-France, les quatre partenaires fondateurs, AUDIENS, la Commission du Film d'Ile de France, France Télévisions et TF1, ont depuis 2009 été rejoints par le Pôle Media Grand Paris, le CNC, Film France et la CST.

<https://www.ecoprod.com>

EGALITE DES FEMMES ET DES HOMMES ET DIVERSITE SEXUELLE ET DE GENRE

Conscient que la formation, tout comme l'éducation, joue un rôle majeur dans la lutte contre les inégalités Femmes/Hommes, le CEFPPF s'engage à respecter la parité dans ses recrutements et organisation d'examens de validation de connaissances.

SIGNALER UN INCIDENT :

Le CEFPPF met à disposition de ses apprenants une adresse mail permettant de signaler tout incident (discrimination, harcèlement, violence sexuelle ou sexiste ...), de manière personnelle ou anonyme, et dans le respect de la confidentialité des échanges.

REFERENTE HARCÈLEMENT

Corinne DANGAS
corinne-gl@cefpf.com
01 40 30 22 25

NOS ENGAGEMENTS PÉDAGOGIQUES

Vous accompagner dans votre reconversion

Dès votre premier entretien, le responsable pédagogique vous aide à définir votre projet professionnel et à établir une stratégie pour le réaliser.

Le coaching personnel que nous vous proposons est un accompagnement sur mesure qui permet d'apprendre à mieux évaluer ses compétences transférables et à appréhender les situations de changement liées à votre projet de reconversion.

Vous garantir un accompagnement personnalisé pendant la formation

Tout au long du cursus, le responsable pédagogique et son équipe vous prépare à intégrer le milieu professionnel.

- Des entretiens ponctuels vous permettent d'évaluer vos acquis et de préciser vos objectifs professionnels.
- Des séances de coaching collectif et individuel vous préparent à la rédaction d'un CV efficace et d'une lettre de motivation adaptée à une offre de travail.
- Des ateliers consacrés à la recherche d'un stage en entreprise.

A l'issue de la formation, le CEFPPF continue si vous le souhaitez à analyser vos démarches et peut vous aider à surmonter des obstacles ainsi qu'à atteindre vos objectifs.

Vous assurer un enseignement avec des professionnels en activité

De nombreux professionnels reconnus dans le secteur cinématographique et audiovisuel animent les cours :

- membres et responsables d'institutions publiques ou privées (CNC, CSA, Cinéma des régions, CCHSCT...), de syndicats professionnels, de chaînes de télé et d'organismes de diffusion,
- responsables et représentants de sociétés de gestion collective (SACD, SACEM, PROCIREP...),
- producteurs et distributeurs,
- auteurs, réalisateurs, scénaristes et script doctors, agents artistiques, cadres techniques de production et de réalisation...

Des experts (avocats, experts-comptables, assureurs, conseillers d'entreprise) interviennent également pour sensibiliser les stagiaires aux questions administratives, juridiques, financières, fiscales et sociales propres à l'entreprise de production.



CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DE L'INSCRIPTION A LA FORMATION

- 1 **Analyse du projet professionnel du candidat** : possibilité d'un entretien en présentiel, téléphonique ou en visio.
- 2 **Étude de recevabilité de la candidature** (CV et lettre de motivation, questionnaire) : le responsable pédagogique analyse la corrélation entre le projet professionnel du candidat et le parcours pédagogique de la formation.
Le candidat pourra alors être redirigé vers une autre formation en fonction de ses capacités.
- 3 **Réponse du service administratif sur l'acceptabilité du dossier du candidat** : envoi d'un mail
- 4 **Accompagnement du candidat pour les démarches administratives auprès de l'organisme financeur**
- 5 **Réponse envoyée par le financeur**
- 6 **Envoi de la convocation au candidat** : 10 jours avant le début du stage

Délais d'accès au traitement du dossier :

Selon l'organisme financeur (AFDAS, France Travail, Entreprise, CPF) il est conseillé de s'inscrire minimum 4 semaines avant le début de la formation.

En ce qui concerne Transition Pro et Financement Région (Province), il est conseillé de se rapprocher du CEFPP, au moins un mois avant le début de la formation choisie



COMMENT FINANCER MA FORMATION?

Les financements de la formation professionnelle.

Plusieurs possibilités existent selon votre région, votre statut ou encore selon la façon dont vous envisagez votre parcours professionnel.

• En tant que demandeur.euse d'emploi

le CPF (Compte Personnel de Formation) : De façon générale, si vous êtes à temps plein ou à mi-temps, votre compte est alimenté à hauteur de 500 € par an jusqu'à atteindre le plafond maximum de 5 000 € (ces montants s'élèvent respectivement à 800 € et 8 000 € pour les salarié.e.s peu ou pas qualifié.e.s).

Plus d'informations : <https://www.moncompte-cpf.com/>

l'AIF (Aide Individuelle à la Formation) : vous devez demander au conseiller formation du CEFPP de vous éditer un devis et de le transmettre à France Travail via votre espace dans la plateforme KAIROS.

• En tant que professionnel.le du secteur audiovisuel

L'Afdas est votre opérateur de compétences (OPCO), organisme paritaire agréé par l'Etat pour collecter les contributions formation des employeurs de la culture, de la communication et des médias. Ces contributions sont utilisées pour financer des actions de formation et de professionnalisation

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/>

Le PURE (prévention usure reconversion) est destiné aux salariés exposés à des facteurs de risques donnant lieu à abondement du C2P (Compte Professionnel de Prévention) par l'employeur = travail de nuit, répétitif, rotation d'équipe, milieu hyperbare, températures extrêmes, bruit.

Pour plus d'informations : <https://www.transitionspro.fr/nos-dispositifs/prevention-usure-reconversion/>

Le PTP (Projet de Transition Professionnel) permet de financer une formation certifiante, avec maintien de tout ou partie de sa rémunération, dans un objectif de changement de métier ou de profession. Il s'adresse à tous les salariés du secteur privé (CDI, CDD, CDI Intérimaires, Intermittents) sous conditions d'ancienneté et d'activité, qui diffèrent selon le contrat.

Plus d'informations : <https://www.afdas.com/particulier/connaitre-les-dispositifs-et-les-modalites-dacces-a-la-formation/les-autres-dispositifs-pour-elargir-vos-champs-de-competences.html>

Vous êtes intermittent.e du spectacle :

Selon votre catégorie (techniciens du cinéma, réalisateurs...) vous devez justifier d'un nombre de jours de travail/ cachets.

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/particulier/connaitre-les-dispositifs-et-les-modalites-dacces-a-la-formation/intermittents-du-spectacle-et-de-laudiovisuel.html>

Vous êtes salarié.e permanent.e, renseignez vous auprès de votre employeur

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/entreprise/financer-vos-actions-de-formation.html>

Vous êtes auteur.ice ou artiste relevant des Agessa

Vous bénéficiez d'un accès à la formation dans le cadre du plan de développement des compétences des artistes-auteur.ices, dès lors que vous justifiez de :

6 990 € de recettes ou de montant brut de droits d'auteur sur les 3 dernières années

10 485€ de recettes ou montant brut de droits d'auteur sur les 5 dernières années

Ces conditions vous permettent de bénéficier d'un budget annuel de 5 600€ hors taxes pour financer une ou plusieurs actions de formation (selon les critères de prise en charge Afdas en vigueur).

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/particulier/connaitre-les-dispositifs-et-les-modalites-dacces-a-la-formation/artistes-auteurs.html>

Vous êtes chef.fe d'entreprise non salarié.e

Si vous cotisez au RSI (Régime Social des Indépendants), votre formation peut être prise en charge par l'Agefice. Vous devez déposer une demande avant le début de la formation, puis avancer financièrement le montant de la formation que l'Agefice vous remboursera par la suite, sur présentation des documents justificatifs (facture acquittée, attestation de participation...).

Vous êtes salarié.e au sein d'une association loi 1901

Que vous soyez employeur ou salarié, les structures de statut associatif peuvent cotiser à l'Afdas

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/entreprise/financer-vos-actions-de-formation.html>

Vous êtes indépendant.e et/ou profession libérale

Vous devez déposer une demande auprès du FIF-PL avant le début de la formation, puis avancer financièrement le montant de la formation que le FIF-PL vous remboursera par la suite, sur présentation des documents justificatifs (facture acquittée, attestation de participation...).

Audiens - L'Aide à la formation professionnelle

Après une étude personnalisée de votre situation, qui permettra d'examiner vos ressources, vos charges, le caractère destabilisant de la dépense, et dans le cas d'une réponse négative des organismes de financement sollicités

(OPCO, Pôle Emploi, Conseil régional...), une aide pourra éventuellement vous être accordée par Audiens. Elle porte sur le coût pédagogique de la formation suivie.

Le financement personnel de votre formation

Vous souhaitez financer seul.e votre parcours de formation? Demandez un devis au conseiller formation du CEFPPF.

Différentes modalités de paiement peuvent vous être proposées de sorte à ce que vous puissiez suivre votre formation dans de bonnes conditions.

En tant qu'Association Loi 1901, le CEFPPF ne prend aucun frais pour les paiements en plusieurs mensualités et rembourse au prorata la formation si abandon (après réception d'un mail explicatif)

PUBLIC CONCERNÉ ET OBJECTIFS

PUBLIC CONCERNÉ

Profil professionnel des stagiaires

Toute personne désirant collaborer à l'écriture d'une fiction ou souhaitant exercer des responsabilités lors du développement d'un projet dans une société de production :

- Réalisateurs ayant collaboré à l'adaptation d'un scénario et souhaitant améliorer leur technique pour développer leur propre projet.
- Auteurs de l'écrit (littérature, journalisme) souhaitant appréhender les spécificités du scénario de fiction
- Comédiens ou techniciens amenés à travailler sur la base du scénario et souhaitant avoir la capacité d'en analyser ou comprendre les enjeux.

Pré-requis, expérience professionnelle

Un diplôme au moins équivalent au Master I ou expérience professionnelle évaluée par les responsables pédagogiques du CEFPP sur présentation d'un curriculum-vitae.

Compétences appréciées

Avoir déjà expérimenté le travail d'écriture d'un scénario
Etre à l'aise en expression écrite
Avoir une bonne culture cinématographique

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Objectif principal

Pour les apprenants débutants, l'objectif final sera d'écrire une première version de leur court-métrage, tandis que pour les apprenants confirmés, ils pourront, en fonction de leur investissement régulier, terminer la formation avec un premier synopsis ou squelette détaillé de leur scénario de long-métrage

Objectifs détaillés

- maîtriser les fondamentaux de la dramaturgie



MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Durée totale :	100 heures, soit 12 jours
Durée hebdomadaire :	40 heures : 9h30-13h30 - 14h30-18h30 (1/2 journée de libre par semaine)
Lieu de formation :	
Paris :	19, rue de la Justice - 75020
Marseille :	adresse communiquée 3 semaines avant la formation
Ile de la Réunion	adresse communiquée 3 semaines avant la formation
Contact :	Tél : 01 40 30 22 35
Prix :	4 200 euros HT
Dates de la formation :	Du 15/09/2025 au 30/09/2025 Du 6/10/2025 au 22/10/2025 Du 20/10 au 12/11/2025 Du 2/02 au 17/02/2026 Du 16/03 au 31/03/2026 Du 27/04 au 14/05/2026 Du 29/06 au 15/07/2026 Du 7 au 22/09/2026



FORMATEURS

Responsable pédagogique :	Michaël LEBLANC, responsable pédagogique au CEFPP
Intervenants :	Julie PONSONNET, scénariste, script-doctor.



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Méthode pédagogique :	Exposé théorique, exercices pratiques.
Supports fournis aux stagiaires :	Dossier hebdomadaire de documentation.
Moyens techniques à la disposition des stagiaires :	- Matériel didactique mis à disposition pour l'exercice de simulation - Salle avec télévision et lecteur DVD, - Vidéoprojecteur
Nombre de stagiaires par poste de travail :	Un poste de travail par stagiaire iMac 5, 17 pouces.
Modalités d'évaluation :	- Par les stagiaires : bilan hebdomadaire sur le contenu pédagogique de la formation au moyen de questionnaires d'évaluation remis aux stagiaires et analysés par le coordinateur pédagogique. - Par le CEFPP : contrôle continu, questionnaire écrit et pictch du projet face à un jury composé de professionnels en activité.

Évaluation pédagogique en fin de parcours :

A chaque fin de mois :

Les stagiaires effectuent un bilan sur le contenu pédagogique de la formation au moyen de questionnaires d'évaluation analysés par la coordinatrice et le directeur pédagogique.

En fin de formation :

Les stagiaires évaluent la méthode pédagogique pratiquée pendant la formation.

Validation finale pour l'obtention du CP-FFP :

Un contrôle des connaissances en fin de parcours (test écrit)

Depuis 1995,
1400 personnes ont suivi la formation «les fondamentaux de la dramaturgie»
95% des personnes qui ont suivi la formation, ont obtenu le certificat «Scénariste de fiction» validé par la
Fédération de la Formation Professionnelle (FFP).

PROGRAMME DÉTAILLÉ

■ LES OUTILS DE LA DRAMATURGIE

Cette partie permet aux stagiaires d'acquérir l'ensemble des notions et outils de dramaturgie, indispensables à l'écriture de scénarios. Elle inclut un panorama des droits d'auteur, indispensable à quiconque exerce ou souhaite exercer une activité professionnelle en relation avec l'écriture de scénario. Sont traités en détail les thèmes suivants :

■ Introduction

Le rôle du scénariste / Le travail de scénarisation.

La place du récit dans l'œuvre audiovisuelle.

Les différents positionnements possibles du scénariste : film expérimental ou film à récit ?

Les contraintes du scénariste : écrire de l'image, écrire pour les spectateurs, écrire pour un « marché »...

Le besoin de « sens » du spectateur / Son besoin de vivre des émotions par procuration, de « faire l'expérience » d'une histoire.

Vue d'ensemble des principes fondamentaux de la dramaturgie : un début, un milieu, une fin.

Le conflit, au cœur de toutes les œuvres dramatiques

Définition du conflit interne et externe, passif et dynamique, présent ou en perspective.

Rôle et fonction du conflit : intérêt et identification du spectateur.

Écrire de manière conflictuelle.

■ Le début de l'histoire / les prémisses

Les éléments qui constituent la base, les prémisses de l'histoire :

- L'arène de l'histoire.
- La situation initiale ou routine de vie du (ou des) protagoniste(s).
- Le ou les meilleurs protagonistes pour porter l'histoire.
- L'élément déclencheur qui va bouleverser le (ou les) protagoniste(s) de l'histoire et l'emmener vers « l'aventure ».

(Plusieurs approches, choisies parmi celles des grands théoriciens américains et français, seront abordées pour nourrir la réflexion).

■ La caractérisation des personnages

La nécessité de caractériser les personnages d'un film pour créer l'identification du spectateur.

Les différents degrés de caractérisation selon le genre de film choisi.

Les éléments de caractérisation : passé, présent, futur.

La psychologie des personnages (présentation de quelques outils).

La notion de « spectre » ou événement du passé qui hante encore le protagoniste dans le présent.

Le rôle du conflit dans la caractérisation.

Trait de caractère dominant et nuances.

La question de la transformation des personnages... une question de genre mais aussi de philosophie.

■ Le milieu de l'histoire / le cœur

Les éléments constitutifs du cœur de l'histoire :

Le (ou les) objectif(s) conscient(s) ou inconscients du protagoniste.

Les motivations et l'enjeu du protagoniste ou « qu'a-t-il à perdre s'il n'atteint pas son objectif ? ».

Les moyens mis en œuvre par le protagoniste pour atteindre son (ou ses) objectif(s).

Les obstacles rencontrés par le protagoniste dans l'atteinte de son (ou ses) objectif(s).

Les nœuds dramatiques qui relancent l'action, renforcent les obstacles, créent une urgence, densifient l'enjeu... réveillent le spectateur !

■ La fin de l'histoire / le climax

Le « point de vue » de l'auteur

Le dénouement d'une histoire.

Le climax et la résolution.

La montée en crescendo vers le climax.

Pas de bonne fin sans un bon début.

Le happy-end, la fin tragique, la fin nuancée : signification et maniement.

Les structures modifiées : fausse fin et coup de théâtre.

La montée du suspens / le compte-à-rebours.

Réflexion sur le point de vue de l'auteur (qui se situe en partie dans le choix de la fin).

■ La place du spectateur dans le processus narratif

Le spectateur, partenaire officiel du processus narratif.

La préparation et le paiement.

L'ironie dramatique / La surprise / Le mystère.

La nécessité de clarté (des personnages et des éléments de l'intrigue).

Le suspens qui fait participer consciemment le spectateur.

Le sous-texte qui fait participer inconsciemment le spectateur.

■ Structurer son histoire

Les mêmes éléments de dramaturgie pour une multitude de structures possibles.

La structure qui vient de l'intérieur et non de l'extérieur.

La place et le rôle de (ou des) sous-intrigue(s) dans une histoire.

■ La scène et le dialogue

La structure de la scène : un début, un milieu, une fin (aussi !)

La scène conflictuelle.

Le changement de « température » d'une scène.

Les scènes les unes avec les autres.

La présentation de la scène.

■ Le bon et le mauvais dialogue : ce qui les différencie

Dialogue et caractérisation.

Dialogue et informations.

Dialogue et sous-texte.

Dialogue et musicalité.

■ Les outils de démarchage et de présentation

Le pitch dramatique : protagoniste / objectif / promesses de conflit.

Le synopsis.

Le traitement.

La continuité dialoguée.

La note d'intention d'auteur.

■ Bilan de la partie théorique et lancement des projets individuels

Tour de table des participants / Questions et bilan.

Choix des projets qui seront développés dans le cadre de l'atelier.



C.G.V. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

I . INSCRIPTION

Toute personne souhaitant suivre l'un des programmes du CEFPF doit au préalable rencontrer l'un des responsables du service « sélection, orientation et suivi des stagiaires ». Celui-ci détermine si le candidat satisfait aux pré-requis du stage de manière à constituer son dossier.

Les stagiaires reconnaissent avoir pris connaissance, au cours de l'entretien d'orientation, de l'ensemble des informations relatives aux unités pédagogiques. Ils ont, au cours de cet entretien, déterminé leur choix concernant la formation qu'ils vont suivre.

Les candidats doivent respecter les critères de prise en charge et les délais de dépôt de dossier, prévus par leur fonds de formation.

Les inscriptions sont effectuées dans la limite des places disponibles et sous réserve de la confirmation de prise en charge par le fonds de formation. Chaque stagiaire reçoit une convocation la semaine précédant son entrée en formation.

II . ANNULATION, ABSENCE ET REPORT

Toute annulation doit être signalée au CEFPF et au fonds de formation le plus tôt possible avant le stage, par téléphone et par confirmation écrite.

Toute absence injustifiée au cours de la formation est facturée directement au stagiaire selon le tarif en vigueur.

Tout report doit être signalé au CEFPF et au fonds de formation une semaine au plus tard avant le début du stage. Dans ce cas, le stagiaire est inscrit prioritairement à la session suivante, sous réserve des places disponibles et de l'accord du fonds de formation.

III . RÈGLEMENT

Toute part de financement individuel doit être réglée par le stagiaire avant son entrée en stage.

IV . LOGICIELS INFORMATIQUES

Conformément à l'article 122-6 du Code de la Propriété Intellectuelle, le stagiaire est tenu de n'introduire aucun logiciel dans les ordinateurs du CEFPF. De même, il est tenu de ne pas recopier de logiciels pour son usage personnel. Tout contrevenant s'expose à des poursuites.

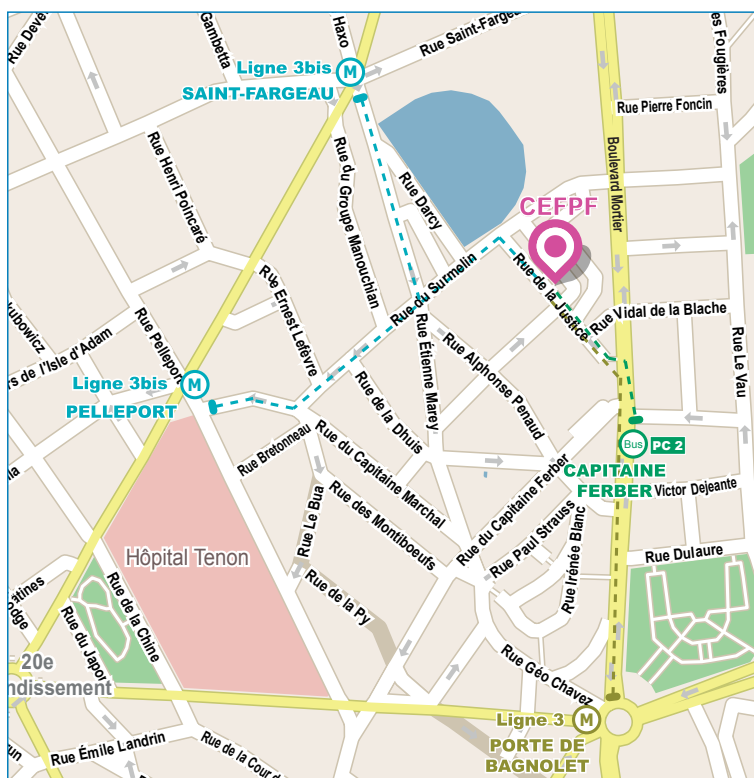
V . GARANTIES

Le CEFPF ne pourra être tenu responsable des modifications survenues à la suite d'événements indépendants de sa volonté, en particulier en cas d'annulation d'un stage par suite d'une insuffisance d'inscriptions.

L'ensemble des formateurs étant des professionnels, le CEFPF se réserve le droit de changer de formateur ou de reporter l'intervention à une date ultérieure pendant la durée du stage, en cas d'indisponibilité de dernière minute de l'intervenant initialement prévu.



CENTRE PRIVÉ EUROPÉEN DE FORMATION À LA PRODUCTION DE FILMS



Données cartographiques © OpenStreetMap et ses contributeurs, CC-BY-SA

■ ACCUEIL DU PUBLIC

19 et 19 bis, rue de la Justice
75020 Paris

■ NOUS CONTACTER

PAR COURRIER

19 et 19 bis, rue de la Justice
75020 Paris

Standard : 01 40 30 22 35

Email : info@cefpf.com

www.cefpf.com

Retrouvez-nous sur **Facebook**

<https://www.facebook.com/cefpf.centredeformation/>

Le CEFPF dispose, au 19 rue de la Justice de salles accessibles aux personnes en situation de handicap.

